

## **Chapitre 2**

### **Les grandes orientations**

#### **2.1 Les enjeux généraux d'aménagement et de développement**

La présente section du document expose les principaux enjeux d'aménagement et de développement auxquels est confronté l'ensemble de la communauté mitissienne. Il s'agit de constats généraux d'ordre socio-économiques qui ont une importante incidence sur les perspectives de développement des municipalités. La définition de ces enjeux se situe à la base d'une réflexion quant aux stratégies globales de planification à envisager pour le territoire de La Mitis.

##### **2.1.1 Une graduation du niveau de développement du sud-est vers le nord-ouest**

Le portrait régional exposé au chapitre précédent nous amène à une constatation générale : La Mitis présente des inégalités en terme de dynamisme démographique et de conditions socio-économiques selon les différentes parties de son territoire. En effet, on note une variation croissante des différents paramètres du sud-est vers le nord-ouest. Par exemple, il s'avère malheureux de constater que les communautés situées dans les parties sud et est (Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption, Saint-Octave-de-Métis et Padoue) connaissent une certaine dégradation de leurs conditions socio-économiques, soit une décroissance démographique de l'ordre de -40 % au cours des trente dernières années, un vieillissement de la population et un taux de chômage relativement élevé. Les municipalités mitoyennes (Mont-Joli, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Gabriel, Sainte-Angèle, Price, Grand-Métis et Métis-sur-Mer) présentent quant à elles une stabilité ou une légère décroissance sur ces aspects. Les municipalités sises au nord et à l'ouest (Sainte-Luce, Sainte-Flavie et Saint-Donat) sont celles qui présentent généralement une enviable croissance de population, un taux élevé de nouvelles constructions, une hausse de la valeur foncière ainsi qu'une population relativement jeune, scolarisée et aisée.

En analysant cette problématique, il apparaît possible d'émettre une hypothèse quant aux facteurs influençant cette graduation de l'échelle de développement. Deux facteurs combinés semblent prépondérants: la proximité relative de l'agglomération de Rimouski et la proximité relative du fleuve.

Le pouvoir d'attraction de Rimouski devient de plus en plus tangible dans le paysage et l'économie mitissienne. Une grande proportion des résidents de Sainte-Luce et de Saint-Donat se déplacent quotidiennement vers cette capitale régionale pour le travail ou pour se procurer biens et services. Un caractère dortoir, voire de banlieue, est en train de s'installer au sein de ces communautés. On peut supposer qu'un nombre substantiel de personnes quittent régulièrement l'est du territoire pour ainsi se « rapprocher de la ville ». Cette migration a ainsi comme incidence un apport positif pour les municipalités de l'ouest mais une érosion démographique pour celles de l'est.

Le pouvoir d'attraction du fleuve se révèle également tout à fait remarquable. Le littoral suscite un grand engouement pour son paysage et son caractère maritime. Les terrains situés aux abords ou offrant une vue sur le Saint-Laurent sont très convoités, ce qui se répercute par une élévation vertigineuse de la valeur de ces terrains. Cette proximité du plan d'eau est aussi recherchée pour les activités de loisirs et de délasserment, telles que les promenades sur la plage, les quais et les chemins qui sillonnent la rive. L'attraction du littoral se remarque également au niveau de l'achalandage touristique. Cet axe est d'ailleurs intensément fréquenté en période estivale, ce qui se traduit par une effervescence des activités récréatives et commerciales associées au tourisme.

En mesurant ces phénomènes d'attraction, on en vient à la conclusion que les municipalités de l'ouest et du littoral bénéficient d'une prédisposition à connaître une facilité à se développer alors que celles plus au sud et à l'est y sont beaucoup moins disposées, proportionnellement à leur éloignement de Rimouski et du fleuve. Cet enjeu d'aménagement du territoire et de développement économique implique qu'il faut miser sur les perspectives positives qu'offre la proximité de Rimouski et du fleuve tout en tentant d'en maximiser les retombées sur les communautés moins avantagées.

### 2.1.2 La Mitis : la « charnière » du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Le positionnement géopolitique de la MRC de La Mitis constitue également un enjeu d'aménagement et de développement de premier ordre. En effet, le territoire mitissien est situé en porte-à-faux entre deux grandes entités géographiques aux limites diverses, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Du point de vue politique, elle est associée généralement au Bas-Saint-Laurent, sa région administrative d'appartenance. Il en est de même au niveau des institutions scolaires (commission scolaire des Phares) et de santé (régie régionale du Bas-Saint-Laurent). Les liens socio-économiques avec cette dernière se révèlent également intenses car la plupart des échanges s'effectuent avec les activités s'exerçant dans le pôle régional qu'est l'agglomération de Rimouski. En regard de sa géomorphologie et de ses paysages, La Mitis s'avère toutefois davantage apparentée à la Gaspésie en raison de son caractère maritime (estuaire de 50 kilomètres de largeur), de la présence des Monts Notre-Dame, de sa flore et sa faune. D'ailleurs, l'affiliation de la majorité du territoire avec la région touristique de la Gaspésie en témoigne.

En raison de ce positionnement, La Mitis démontre un caractère de lieu de transition. Or, qui dit transition dit transit. En étant la principale porte d'entrée et de sortie de la Gaspésie, les flux de personnes, de marchandises et d'information y sont intenses. C'est pourquoi La Mitis se positionne comme étant un carrefour de voies de transport et de communication. Ce rôle de plaque tournante est notable par l'existence de la jonction de la boucle de la route 132, de l'aéroport régional et de la convergence de voies ferroviaires. Cette importance des infrastructures de transport sera prochainement renforcée par la terminaison de l'autoroute 20.

Cette situation particulière de la MRC a des incidences positives et négatives sur les activités se déroulant dans La Mitis. Tout d'abord, l'intensité élevée des flux de déplacements en un lieu représente une opportunité au niveau de l'économie d'une région. Les entreprises commerciales et industrielles nécessitant une interconnexion rapide à des réseaux de transport et de communication seront concurrentielles à cet égard. De plus, un achalandage touristique, captif par cet effet de goulot d'étranglement, peut s'avérer un avantage différentiel en transformant ce potentiel de clientèle de passage en clientèle de séjour.

En contrepartie, résider dans un lieu de transition implique une difficulté à établir un fort sentiment d'appartenance. Ne possédant pas de pôle d'activités suprarégionales et ne constituant pas une enclave délimitée par des barrières physiques ou socio-économiques distinctives, les différentes parties du territoire ne démontrent pas une constante dans l'affiliation des gens au territoire de la MRC à proprement dit. Ceci peut se révéler un frein à une vision commune et solidaire d'aménagement et de développement. Par contre, on observe au fil du temps une accentuation du recours au terme « La Mitis » comme identification de la région d'appartenance.

### 2.1.3 Une difficile adéquation entre la demande en activité et l'offre en espace

Un autre phénomène à porter à l'attention des décideurs est la difficile adéquation entre la demande pour l'implantation de certaines activités et l'offre en espace pour répondre à cette demande. Par exemple, dans le choix d'un lieu de résidence, beaucoup de citoyens, issus du milieu ou d'ailleurs, cherchent à s'établir en un endroit qui répond à leur besoin en terme d'espace, de paysage et de quiétude et où il s'avère possible de pratiquer des activités à caractère rural : culture végétale, garde d'animaux, aménagement forestier, observation de la flore et de la faune, motoneige et quad, chasse et pêche, ...etc.

Or, cet appel du « grand air » et à l'ambiance de campagne est bien souvent annihilé par l'offre limitée en lieu constructible possédant ces caractéristiques. Ne pouvant assouvir cette aspiration d'habiter la campagne, ces gens opteront pour un terrain en milieu urbain. Mais quant à choisir cette alternative, ils choisiront bien souvent un

quartier de banlieue à proximité de services et ce choix se révélera malheureusement, dans bien des cas, hors du territoire de la MRC de La Mitis.

Paradoxalement, les milieux ruraux subissent un phénomène de dévitalisation. On entend ici par *milieu rural* le territoire habité situé en dehors des milieux urbains (villes et villages) et des sites de villégiature. Ce territoire est essentiellement voué à l'exploitation des ressources naturelles, en l'occurrence l'agriculture et l'exploitation forestière, et présente un habitat très dispersé et très diffus, soit essentiellement le long des chemins de rangs. Cette forme d'occupation vit un déclin important en raison de divers facteurs.

L'un de ces facteurs concerne l'agriculture qui est en pleine mutation. La concurrence internationale face aux marchés impose aux agriculteurs la nécessité de s'orienter vers de nouveaux modes de production, plus spécialisés, plus imposants et plus performants. Ces exigences externes se traduisent concrètement par une diminution du nombre de fermes mais un grossissement de leur taille, par de la mécanisation des installations et de la machinerie ainsi que par des besoins importants en espace pour l'épandage. Dans les rangs agricoles dynamiques, ce phénomène se remarque par le caractère monofonctionnel de la production agricole tandis que dans les milieux moins fertiles, c'est la désertion de l'occupation qui est sentie, laissant en témoignage l'abandon de nombreux bâtiments et des terres en friche.

Le territoire rural est également soumis, sur pratiquement l'ensemble de sa superficie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cette loi accorde à la « zone verte » la priorité à la pratique de l'agriculture ; ce qui est louable et nécessaire afin que cette activité puisse se développer pleinement et à long terme. La zone agricole ne présente toutefois pas une homogénéité sur tout le territoire, certains secteurs étant infertiles ou devenus inutilisés par l'agriculture. Or, bien que ces milieux en proie à la dévitalisation soient convoités par une clientèle d'amants de la nature, les possibilités de réaffectation à des usages autres qu'agricoles demeurent restreintes. Dans le contexte où une municipalité doit poursuivre l'entretien des infrastructures, tels que les ponts et les chemins de rangs, il apparaît alors nécessaire de procéder à un choix difficile entre la fermeture de ce rang et la tentative de réappropriation de ce rang par des usages para-agricoles ou non agricoles.

#### 2.1.4 Une nécessité de soutien et d'encadrement de l'entrepreneurship local

Le démarrage d'une entreprise est un processus qui exige de l'entrepreneur une recherche approfondie des modalités d'acquisition et de mise en place de l'équipement. Le choix d'un site optimal s'avère une décision d'importance dans ce processus. La détermination d'un lieu d'implantation s'effectue habituellement en fonction de divers paramètres comme la localisation de la matière première, l'accessibilité aux équipements de transport, la visibilité envers la clientèle, ..etc.

À l'étape de la création d'une entreprise, beaucoup d'entrepreneurs mitissiens ne possèdent pas les ressources financières nécessaires pour procéder à l'acquisition du terrain ou du bâtiment optimal. Certains souhaitent alors amorcer leurs activités sur leur propriété résidentielle. Or, en maintes occasions, le site en question ne s'avère pas approprié pour des raisons de fonctionnalité et de relation avec le voisinage. Devant les contraintes imposées par la réglementation d'urbanisme, bon nombre de projets avortent.

Dans cette situation courante, des règlements, dont l'objectif est d'orienter et d'encadrer la réalisation d'un projet commercial ou industriel, se révèlent indirectement un frein au plein épanouissement de l'entrepreneuriat local. Face à cette problématique, un exercice mérite d'être amorcé afin de déterminer, à divers endroits sur le territoire, des lieux appropriés où les activités commerciales et industrielles embryonnaires seraient permises, voire encouragées. Par exemple, des terrains ou des bâtiments vacants pourraient être ciblés par les municipalités afin d'y établir des « carrefours de l'économie locale ». Un encadrement judicieux de ces activités par le biais du règlement de zonage serait requis afin d'assurer un bon climat de voisinage. Les entreprises ayant acquis un certain stade de maturité et qui sont appelées à prendre de l'expansion seraient alors invitées à se relocaliser dans les zones et parcs industriels prévus à cette fin.

## 2.2 Les enjeux thématiques d'aménagement et de développement

La description des enjeux présentés ci-après constitue un diagnostic des principales problématiques vécues dans différents champs d'intervention. En relevant ainsi les forces, faiblesses, potentiels et contraintes associés à ces activités, il apparaît alors possible de dégager des initiatives ou des avenues de solutions à envisager. Ces aspirations concertées sont traduites par des objectifs thématiques, qui viennent préciser les modalités d'intervention par domaines d'activités, ainsi que par de grandes orientations, soit la formulation de lignes directrices d'intentions. Les enjeux, objectifs et orientations ici exposés sont issus de plusieurs exercices de réflexion collective tels que l'élaboration du *document indiquant les objets de la révision du schéma d'aménagement*, de la *planification stratégique*, du *plan d'action local pour l'économie et l'emploi* (PALÉE) du CLD de La Mitis ainsi que des exercices de mise à jour de ceux-ci.

## 2.2.1 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la gestion de l'urbanisation

### **a) Les milieux d'habitation**

Les gens sont de plus en plus sélectifs dans leur choix de lieu de résidence. Possédant un ou plusieurs véhicules, les nouvelles familles se révèlent plus « mobiles » et sont ainsi prêtes à concéder quelque peu sur les facteurs de proximité reliés au travail afin de se retrouver dans un lieu répondant davantage à leur définition de la qualité de vie. Pour une majorité, cette qualité de vie s'exprime par un besoin de quiétude, de socialisation, d'environnement sain et d'accessibilité à des équipements de loisirs. Cette recherche d'un lieu serein, accueillant, esthétique et plaisant constitue ainsi la « demande » à laquelle les municipalités sont appelées à répondre par une « offre » convenable. Le choix des espaces à développer à des fins d'habitations devrait tenir compte de ces aspirations. De plus, il est du devoir des municipalités de veiller à ce que les nouvelles implantations résidentielles s'exécutent de manière cohérente et harmonieuse pour le bénéfice de la collectivité. Les outils de réglementation doivent aussi viser à maintenir la qualité esthétique, environnementale et ludique de ses milieux.

*Objectif :*

---

***Répondre aux aspirations des citoyens actuels et futurs en matière de qualité de vie des milieux résidentiels***

---

### **b) Le commerce et l'industrie**

L'économie mitissienne, tout comme les autres économies régionales, subit les assauts de la concurrence, que celle-ci provienne d'ici même ou d'ailleurs. Le positionnement géographique de La Mitis influence la dynamique de cette concurrence. Étant située à proximité d'une agglomération de 40 000 habitants, des phénomènes de convergences vers ce pôle, soit pour le travail, la consommation de biens et services et la procuration de loisirs, est observable. Quoique difficilement mesurable, on constate une diminution de l'activité commerciale de biens semi-courants (vêtement, meubles, accessoires,...) au profit de la fréquentation de nouvelles grandes surfaces sises à l'extérieur du territoire de la MRC. Dans le domaine industriel, la concurrence est d'échelle plus vaste, voire internationale. Les industries de transformation du bois, par exemple, sont très touchées par les soubresauts des marchés mondiaux et le jeu des ententes transactionnelles entre les pays. Afin de soutenir le niveau d'emplois dans La Mitis, tous les intervenants privés et publics, incluant la MRC et le CLD, sont appelés à jouer un rôle dans la stimulation de l'économie. Pour ce faire, l'établissement de partenariat et la réalisation d'investissements stratégiques font partie des conditions favorables au renforcement des activités secondaires et tertiaires.

*Objectif :*

---

**Contribuer au renforcement des activités de transformation et de services**

---

### **c) Les sites de contraintes**

Comme dans le domaine de la santé, en matière d'aménagement, vaut mieux prévenir que guérir. La nature se manifeste parfois avec violence : puissantes tempêtes, inondations, glissements de terrain et autres cataclysmes surviennent. Malgré l'apparente imprévisibilité de ces phénomènes, la science permet de dégager des niveaux de risque selon les endroits. En sachant le niveau de vulnérabilité potentielle d'un lieu, un choix décisionnel se présente sur les modalités d'implantation des usages, d'où la pertinence de prescrire des restrictions pour des raisons de sécurité publique. Il en va de même pour les activités humaines pouvant engendrer des risques ou des nuisances. L'évaluation préalable des impacts que peuvent générer telle ou telle activité s'avère alors une démarche judicieuse pour le bien-être collectif à long terme.

*Objectif :*

---

**Instaurer des outils de prévention et des mécanismes d'intervention efficaces en matière de sécurité publique**

---

*Grande orientation relative à la gestion de l'urbanisation:*

---

*Planifier l'expansion des activités résidentielles, commerciales et industrielles dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie, de rentabilisation des infrastructures ainsi que de maintien de la sécurité publique*

---

## **2.2.2 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la mise en valeur des ressources**

### **a) L'agriculture**

La consolidation des entreprises de production et de transformation retenue comme axe de développement au plan stratégique de la MRC ne pourra se réaliser sans un territoire où les activités agricoles peuvent être pratiquées et se développer. Les milieux agricoles dynamiques présents sur le territoire de la MRC se doivent donc d'être protégés adéquatement. Ainsi, il s'avère essentiel de gérer le territoire agricole et l'utilisation que l'on en fait afin de limiter les conflits de voisinage et d'assurer la poursuite des activités agricoles dans les secteurs à hauts potentiels des sols. S'il est

convenu de l'opportunité d'exercer un contrôle plus adéquat des usages non-agricoles en milieu agricole, il faut reconnaître tout autant la nécessité de maintenir le territoire rural occupé car le développement et la survie des régions rurales reposent sur la diversification des activités. Sans la présence de nouvelles activités humaines complémentaires ou non à l'agriculture ou à la forêt, les problèmes de déstructuration et de dévitalisation du milieu rural iront en s'aggravant.

*Objectif :*

---

***Assurer une protection du territoire et une consolidation des activités agricoles dans une perspective de revitalisation des milieux ruraux***

---

## **b) La forêt**

L'industrie forestière représente une source importante d'emplois, à la fois aux niveaux de la récolte et de la transformation du bois. Pour certaines municipalités du territoire généralement caractérisées par une déstructuration de leur tissu social et un exode de leur population, l'exploitation rationnelle de la matière ligneuse, l'utilisation polyvalente des différentes ressources et activités en milieu forestier ainsi que l'occupation du territoire peuvent s'avérer des moyens en vue de maintenir les populations locales. Que ce soit en milieu forestier public ou privé, on peut constater que l'exploitation de la matière ligneuse ne s'est pas toujours effectuée de façon rationnelle et dans le respect des autres ressources ou activités présentes. En l'absence de contrôle réglementaire, et dans un contexte de baisse des approvisionnements en forêt publique, la pression sur la forêt privée s'accroît et ainsi les risques de déboisement abusif apparaissent. Il peut en résulter des effets négatifs sur la conservation des différentes ressources, les possibilités de régénération des essences forestières, les conditions socio-économiques du milieu, la beauté des paysages et finalement la richesse foncière des municipalités.

*Objectif :*

---

***Protéger, mettre en valeur et gérer de façon intégrée les ressources forestières***

---

## **c) Le patrimoine et les paysages**

Le patrimoine construit ou naturel est assimilable à une ressource lorsque l'on considère qu'il peut générer une activité économique comme le tourisme. En effet, les particularités d'un site peuvent constituer la matière première d'une activité portant sur son pouvoir d'attraction. Or, cet identité d'un milieu repose en bonne partie sur les traits distinctifs qu'offre son cadre bâti et naturel. Cette personnalité s'est créée au gré des mœurs d'appropriation des lieux et des techniques de construction. C'est grâce à la persistance de ces règles d'implantation et de l'architecture des bâtiments que l'on maintient une ambiance, voire un cachet à des lieux. La préservation de cet héritage



s'avère toutefois une mission difficile puisque les gens sont fortement influencés par des modes et des tendances qui ont parfois la fâcheuse propriété d'altérer le caractère authentique d'un site.

*Objectif :*

---

***Contre la banalisation des paysages et des bâtiments patrimoniaux***

---

#### **d) Le tourisme et la villégiature**

Parmi les activités économiques connaissant un certain essor au cours des dernières décennies, on remarque le tourisme et les loisirs. Les gens sont avides de connaître de nouveaux lieux, de nouvelles cultures ainsi que de vivre de nouvelles expériences. En effet, la fréquence des voyages est en augmentation et la variété des activités pratiquées l'est d'autant. Un intérêt est de plus en plus marqué envers les attraits culturels et naturels offrant sensation et dépaysement. Pour les régions bénéficiant de ces caractéristiques, comme La Mitis, il s'agit d'une opportunité à laquelle il faut répondre par des gestes de structuration de l'offre et de préservation des éléments d'intérêt. En parallèle avec le tourisme et la récréation, la villégiature connaît un certain regain. La détente en bordure d'un plan d'eau, qu'elle s'effectue par un hébergement hôtelier, de camping ou en chalet privé s'avère de plus en plus populaire. À cet égard, La Mitis bénéficie également d'un potentiel notable à mettre en valeur, en harmonie avec les autres usages.

*Objectif :*

---

***Développer une stratégie de mise en valeur des attraits du territoire à des fins touristiques et de villégiature***

---

*Grande orientation relative à la mise en valeur des ressources :*

---

*Encourager le développement des activités agricoles, forestières et récréatives selon des principes de gestion intégrée et durable des ressources, dans un contexte de cohabitation harmonieuse*

---

### **2.2.3 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la protection de l'environnement**

#### **a) Les écosystèmes sensibles**

L'environnement est une préoccupation grandissante dans la société. L'importance et le rôle des divers organismes vivants sont désormais généralement connus et reconnus.

Toutefois des gestes d'ignorance ou d'insouciance sont encore commis, ce qui incite à accentuer la vigilance et la sensibilisation, particulièrement en ce qui concerne les bandes riveraines. Les gestes visant la protection des habitats floristiques et fauniques méritent par conséquent d'être soutenus. Ce souci est d'autant plus important pour la pérennité d'une espèce noble et recherchée comme le saumon de l'Atlantique.

*Objectif :*

---

***Assurer une protection accrue des écosystèmes vulnérables et sensibiliser la population à leur égard***

---

## **b) Les eaux potables et usées**

L'eau constitue un enjeu de premier ordre en ce début de millénaire. Elle est un besoin essentiel tout en étant source de vie. L'eau est un bien collectif servant à des fins multiples, entre autres dans l'alimentation et l'hygiène, ce qui nécessite un approvisionnement continu, un partage équitable et un souci de qualité. Les municipalités sont de plus en plus appelées à être les gardiens et les fournisseurs de cette ressource. Par conséquent, elles sont invitées à investir des sommes importantes dans l'acheminement et le traitement de l'eau potable. Les efforts à fournir sont presque équivalents en ce qui concerne le traitement des eaux usées. Plusieurs équipements collectifs de traitement ont été installés au fil des ans et ceux-ci ont démontré un impact positif sur l'environnement. Quelques systèmes majeurs sont encore à mettre en place, comme à Price, mais l'attention se portera de plus en plus sur les installations individuelles de traitement des eaux usées dont les vieux systèmes éprouvent parfois des problèmes d'inefficacité, voire de contamination.

*Objectif :*

---

***Préconiser des gestes de précaution dans le traitement des eaux potables et usées***

---

## **c) Les matières résiduelles**

À l'instar des autres enjeux environnementaux, la gestion des déchets et autres résidus est soumise à des règles de plus en plus strictes. Les municipalités sont également interpellées dans l'instauration d'une planification rigoureuse de l'élimination de ces matières et à participer à la mise en place de systèmes de collecte et de traitement de grande envergure. Ces équipements s'avérant très onéreux, des alliances avec des MRC voisines ont été conclues; c'est le cas entre autres pour le futur lieu d'enfouissement sanitaire de Matane. Les prochains efforts à fournir porteront sur la réduction des matières en amont de leur élimination. Le recyclage, déjà bien instauré grâce à l'implantation d'un centre de tri, devra se poursuivre avec plus d'assiduité. Les stratégies de réduction à la source, de réutilisation, de compostage et autres techniques

visant à diminuer la quantité de déchets à enfouir devront aussi être promues davantage. Une cure minceur pour le sac vert s'impose donc.

*Objectif :*

---

***Réduire l'émission et améliorer la disposition des matières résiduelles***

---

***Grande orientation relative à la protection de l'environnement:***

---

*Prévenir la dégradation des ressources naturelles et des milieux écologiquement vulnérables par des mesures de sensibilisation et de protection à l'égard de l'environnement*

---

## 2.2.4 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la planification des services et des infrastructures

### **a) Les services institutionnels**

La qualité de vie d'un milieu dépend en grande partie de la diversité et de la qualité des services publics offerts. Que se soit en matière de santé, d'éducation, de loisir, ou de sécurité publique, les gouvernements et les municipalités sont appelés constamment à restructurer les services en fonction de la fluctuation des besoins. Pour gagner en efficacité dans ces circonstances, il apparaît important de mailler adéquatement les liens intra et inter-organisationnels.

*Objectif :*

---

***S'ajuster aux besoins en services publics et institutionnels dans un souci d'efficacité et en favorisant les partenariats***

---

### **b) Les transports**

Tel que décrit dans la problématique générale, le positionnement géographique de La Mitis représente un enjeu de premier ordre. La confluence des réseaux de transport aériens, routiers et ferroviaires constitue un avantage différentiel susceptible de servir de levier économique. Mais pour y parvenir, il est nécessaire de s'assurer d'un état optimal des infrastructures, la fonctionnalité et la rentabilité des équipements en étant dépendantes. La stratégie à prendre doit considérer une logique multimodale de planification et un souci de sécurité des utilisateurs, exercés dans un contexte budgétaire issu de partenariats.

*Objectif :*

***Améliorer la fonctionnalité, la sécurité et la rentabilité des réseaux de transport***

---

### **c) Les réseaux d'énergie et de communication**

Dans la même foulée que pour les réseaux de transport, le renforcement des infrastructures liées à la transmission de l'énergie et de l'information représente une base stratégique de développement. En effet, les besoins énergétiques, en électricité ou en gaz, ainsi que les besoins en télécommunication, comme la téléphonie ou l'internet, sont des facteurs de localisation et de croissance pour bon nombre d'entreprises. Or, ces équipements connaissent un progrès technologique rapide. La région se doit, par conséquent, de se munir de réseaux performants afin de demeurer concurrentielle.

*Objectif :*

***Se maintenir au diapason des évolutions technologiques en matières d'énergie et de télécommunication***

---

*Grande orientation relative à la planification des services et des infrastructures :*

---

*Utiliser les équipements publics ainsi que les réseaux de transports et de communication comme levier de développement économique*

---